

VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCÉE SAINT-CHARLES DE THOUARS



*Soutenez un établissement
proche de chez vous*

POURQUOI VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En versant 13% du total de la taxe d'apprentissage à une structure de formation initiale technologique,

- vous contribuez activement à la formation de vos futurs collaborateurs,
- vous financez en partie les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique (acquisition de matériel pédagogique innovant, financement de voyages de découverte, de stages d'immersion...)



3 BONNES RAISONS

de soutenir financièrement le lycée Saint-Charles

1

Vous donnez une valeur sociale à votre imposition, en participant à la réussite de chacun de nos élèves.

2

Vous contribuez à maintenir la qualité de l'enseignement technologique au Lycée Saint-Charles.

3

Vous renforcez les liens entre les entreprises du territoire et nos jeunes, futurs acteurs du développement économique local.

2 formations

STMG - Sciences et Technologies du Management et de la gestion

ST2S - Sciences et Technologies de la Santé et du Social



*Scannez ce QR Code
pour une découverte
vidéo de notre
établissement*



Lycée Saint-Charles

1 rue Jules Michelet 79100 THOUARS
05 49 67 87 87 / ce.0790058j@ac-poitiers.fr

www.st-charles-thouars.fr

Adressez-nous l'engagement
de versement joint
avant le 31 mai 2022



ENGAGEMENT DE VERSEMENT

TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13 % affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles –
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage



1 RENSEIGNEMENTS :

Votre entreprise :

Établissement bénéficiaire

LYCÉE SAINT CHARLES
1 rue Jules Michelet
B.P. 173
79101 THOUARS CEDEX

Siren / Siret :

Contact de l'entreprise

Nom : Prénom :

Tél : Email :

2 CALCUL DU MONTANT

Votre masse salariale 2021 : €

X 0.68 % = €

Solde Ecole de 13 % TA 2022 : €

MONTANT DE VOTRE VERSEMENT€ code UAI de l'Ecole : 0790058J

Au profit de l'école : LGT PRIVE SAINT CHARLES

3 MODE DE RÈGLEMENT :

VIREMENT

IBAN : FR76 1027 8363 2200 0105 1090 532 BIC : CMCIFR2A

Mentionner en libellé de virement : TA et Nom de l'entreprise

CHEQUE n° : Banque :

A l'ordre de : OGEC Saint Charles –THOUARS